



Charte Qualité Emploi-Formation

Spectacle Vivant

Entre :

La Région Basse-Normandie, représentée par Laurent Beauvais

Le SYNAVI représenté par Claude Bernhard

Le SYNDEAC représenté par Marco Bataille-testu

Le PRODISS représenté par Serges Langeois

Le SYNOLYR représenté par Guillaume Lamas

Le SYNPASE représenté par Frederica Legear-Lemée

SFA-CGT représenté par Joanne Genini Beguin

Le SMA représenté par Claude Bernhard du Synavi, mandaté par le SMA

L'AFDAS, partenaire associé, représenté par Christiane Bruère-Dawson

Les visas

- VU** l'Accord National Interprofessionnel du 20/9/2003
- VU** la loi du 4 mai 2004 n° 2004-391 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.
- VU** la loi du 13 août 2004 n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales.
- VU** la délibération de l'Assemblée plénière du Conseil Régional de Basse-Normandie adoptant le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP) du 3 février 2006.
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional de Basse-Normandie en date du ...
- Vu** L'accord cadre d'action de développement de l'emploi et des compétences dans le spectacle vivant du 10 mars 2009

Considérant :

Les compétences de la Région Basse-Normandie et de la Branche du Spectacle Vivant dans les domaines de la formation professionnelle, initiale et continue.

La volonté de la Région Basse-Normandie d'établir un dialogue constructif et régulier avec les branches professionnelles notamment au travers des Commissions Paritaires Régionales Emploi / Formation et les Chambres Régionales Consulaires.

Les orientations du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles qui reposent sur :

- le pari de l'ambition,
- l'approche démocratique de l'analyse des besoins dans un cadre territorial,
- le principe du droit à l'élévation et à la formation tout au long de la vie

La nécessité pour la branche du spectacle vivant, dans un contexte social et économique difficile, de :

- sécuriser les parcours professionnels et mobiliser tous les moyens permettant de restaurer la qualité de l'emploi,
- faire face à l'accélération des mutations économiques, sociales et démographiques et à son impact sur l'emploi,
- anticiper l'évolution du marché du travail et les besoins des entreprises,
- construire des parcours professionnels sur la durée, évolutifs sur la base de qualifications reconnues et de mobilités choisies.

Aussi, dans un souci de coordination et d'opérationnalité, et afin de mobiliser tous les moyens et dispositifs existants, la Région et la Branche Professionnelle du spectacle vivant ont convenu de ce qui suit.

Article 1 : Objet de la Charte

La Région Basse Normandie et les représentants de la Branche Professionnelle du spectacle vivant affirment leur volonté de poursuivre conjointement leurs efforts en faveur du développement de la formation professionnelle tout au long de la vie, de l'amélioration de l'emploi, de la reconnaissance et de l'acquisition des qualifications et des compétences professionnelles, de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Article 2 : Champ d'action

Les signataires de cette Charte décident d'une collaboration active dans les domaines de la formation professionnelle initiale et continue, de l'insertion professionnelle et du soutien à l'emploi. Ce partenariat s'appuie sur les axes de travail suivants :

Axe 1 : faciliter l'accès aux informations emploi-formation—

En lien avec travaux de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant :

- Améliorer la connaissance du marché du travail, de l'emploi et des métiers, en mettant en renforçant l'observation régionale
- Réaliser des cahiers de Branche,
- Favoriser la connaissance mutuelle des outils ...

Axe 2 : harmoniser et coordonner les filières de formation

- Participer à l'animation régionale du PRDFP,
- Consulter la branche lors de l'évolution de la carte des formations,
- Cerner les besoins et définir des priorités partagées sur la formation ...
- Participer à la définition d'une politique de formation qualifiante et/ou certifiante régionale
- Développer la modularisation de l'offre répondant aux besoins en compétences repérés

Axe 3 : favoriser la réussite aux examens professionnels et la poursuite des parcours

- Soutenir la professionnalisation des professionnels enseignants formateurs et tuteurs,
- Développer la FOAD / TIC ...
- Accompagner l'insertion des jeunes diplômés ou sortants de formations professionnelles

Axe 4 : développer et organiser l'information et la connaissance des métiers et des professions—

- Soutenir l'aide à l'orientation des scolaires, des salariés, et des demandeurs d'emploi,
- Participer à l'information sur les métiers ...

Axe 5 : Optimiser les pratiques d'emploi et concourir à la construction de parcours professionnels qualifiants

- "pratiques d'emploi", appui aux entreprises

- Renforcer et professionnaliser les capacités de gestion économique et sociale des entreprises
- Accompagner les entreprises : information, conseil...
- Développer des solutions mutualisées pour les entreprises (groupement d'employeurs, mise en réseaux de moyens, outils...)

- "formation professionnelle et parcours qualifiants" appui aux actifs

- renforcer l'accès à la formation pour les salariés de la branche dans un souci de maintien dans l'emploi et d'évolution professionnelle
- Inciter à l'utilisation de la VAE pour les salariés les moins qualifiés ...
- développer la formation en alternance, et le tutorat
- renforcer l'usage des prestations de type bilan de compétences professionnelles

Article 3 : Engagement des co-contractants

La Région Basse-Normandie et les représentants de la branche du spectacle vivant s'engagent à soutenir les actions relevant de la présente Charte jusqu'au 31 décembre 2010.

Les conditions de cet engagement feront l'objet de conventions financières particulières.

Article 4 : Suivi de la Charte

Les signataires conviennent de mettre en place un comité de pilotage composé comme suit :

- Le Président de Région ou son représentant,
- Les organisations syndicales régionales d'employeurs et de salariés représentant la Branche du Spectacle Vivant
- Le Président de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant ou son représentant
- Le Préfet de Région ou son représentant, (DRAC – DRTEFP)
- Le Recteur ou son représentant,
- Le Directeur Régional de Pôle Emploi ou son représentant,
- Le Président de l'Animation Régionale des Missions Locales PAIO ou son représentant,
- L'AFDAS, partenaire associé, ou son représentant.

Selon les besoins, des personnes ressources pourront être associées aux réunions techniques de suivi de cette charte.

Le comité de pilotage dont le secrétariat est assuré par le Conseil Régional se réunit en tant que de besoin, et au moins une fois par an. Il a pour mission de décider des travaux à conduire, valider les fiches actions, suivre l'état d'avancement de la Charte, d'informer les instances consultatives et de procéder à son évaluation.

Il est remis au Comité de pilotage un bilan annuel des actions et des résultats obtenus.

Fait à Caen, le

Le Président de la Région
Basse-Normandie

Pour PRODISS

Laurent Beauvais

Serges Langeois

Pour SYNPASE

Pour SYNAVI

Frédérica Legeard-Lemée

Claude Bernhard

Pour SYNDEAC

Pour le SYNOLYR

Marc Bataille-Testu

Guillaume Lamas

Pour CGT - SFA

Pour le SMA

Joanne Genini Beguin

Claude Bernhard(SYNAVI), mandaté par le
SMA

Pour AFDAS

Christiane Bruère-Dawson